

Quelles aides pour financer le permis de conduire ?

Vérifié le 19 mai 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Financer le permis de conduire : quelles aides pour un jeune (exemple : permis à 1 €) ?

Permis à 1 euro par jour

Le permis à 1 euro par jour consiste en un **prêt à taux zéro**.

Quelles sont les conditions ?

- Avoir entre 15 ans et 25 ans à la date de signature du contrat de formation, y compris lorsque le contrat prend la forme d'un avenant.
- Préparer le permis B ou le permis A2 ou le permis A1. La formation du permis B peut se faire en conduite anticipée (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2826>) ou supervisée (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21012>) .
- Utiliser le prêt pour une 1^{re} inscription à une formation au permis de conduire (formation initiale). En cas d'échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis, vous pouvez utiliser le prêt pour financer une formation complémentaire avant de repasser l'épreuve pratique.

Comment faire la demande ?

Vous devez vous adresser à une école de conduite disposant du label de qualité ou d'une équivalence, et ayant signé une convention type (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039398006>) avec l'État.

Où s'adresser ?

École de conduite labellisée (auto-école, association) (<https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/>)

Après avoir signé le contrat de formation, vous pouvez demander le prêt auprès d'un établissement financier partenaire (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/etablisements>) (vos représentants légaux font la démarche si vous êtes mineur).

L'établissement financier peut exiger une personne caution ou un co-emprunteur (cela signifie que vous empruntez avec une autre personne).

Une fois le prêt accordé, et après le délai habituel de rétractation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2441>) , le montant du prêt est versé à l'école de conduite.

Quel est le montant du prêt ?

- Formation initiale : **600 €, 800 €, 1000 €** ou **1 200 €**, à votre choix
- Formation complémentaire en cas d'échec à l'épreuve pratique : **300 €**

Le montant du prêt ne doit pas dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation.

Vous remboursez le prêt par mensualités de **30 €** maximum.

Vous pouvez bénéficier du prêt une seule fois.

À savoir

Le dispositif du permis à 1 euro par jour (<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/le-permis-a-1-euro-par-jour/informations>) peut se cumuler avec le compte personnel de formation (CPF) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>) .

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes est une aide du département destinée aux **jeunes âgés de 18 à 25 ans** ayant des **difficultés d'insertion sociale ou professionnelle**.

Vous pouvez vous adresser à votre mission locale (<http://www.unml.info/les-missions-locales/presentation-du-reseau.html>) .

Où s'adresser ?

Bourse au permis de conduire

Certaines municipalités vous aident à financer votre formation au permis de conduire en échange d'une activité à intérêt collectif.

Renseignez-vous auprès de votre commune.

Où s'adresser ?

Service national universel (SNU)

En tant que volontaire du service national universel (SNU) (<https://www.snu.gouv.fr/>) , vous bénéficiez de la **gratuité de la préparation au code** et du **remboursement de la 1^{re} présentation au code** (*ETG*).

Financer le permis de conduire : quelles aides pour un apprenti ?

Quelles sont les conditions ?

- Être âgé de 18 ans ou plus
- Être apprenti (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>) (votre contrat d'apprentissage doit être en cours d'exécution)
- Préparer le permis B (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2828>)

Comment faire la demande ?

Vous devez transmettre un dossier de demande au centre de formation d'apprentis (CFA) où vous êtes inscrit.

Le dossier comprend les documents suivants :

- Formulaire de demande d'aide (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53394>) complété et signé
- Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité, ou de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité
- Copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an
- *RIB* si vous demandez le versement de l'aide sur votre compte

Quelle est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à **500 €**.

Vous pouvez en bénéficier une seule fois.

Financer le permis de conduire : quelles aides pour un demandeur d'emploi ?

Dans le cadre de votre recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide de France Travail (anciennement Pôle emploi) pour financer votre formation au permis de conduire (permis B) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>) .

L'aide ne peut pas dépasser 1 200 €.

Renseignez-vous auprès de votre agence France Travail (anciennement Pôle emploi).

Où s'adresser ?

Financer le permis de conduire : quelles aides en cas de handicap ?

Pour bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire, renseignez-vous auprès de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Où s'adresser ?

Si vous avez besoin du permis de conduire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière à l'[Agefiph](#).

Où s'adresser ?

Agefiph (<http://www.agefiph.fr/Annuaire>)

Vous pouvez aussi vous adresser au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (<http://www.fiphfp.fr/>) .

Comment payer le permis de conduire avec votre compte personnel de formation (CPF) ?

Vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>) pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de **toutes les catégories de permis de conduire**.

Vous pouvez aussi utiliser votre CPF pour financer l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) concernant le permis B (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2826>) .

Les conditions à remplir sont différentes selon le permis préparé.

Permis poids lourd ou transport en commun

Les permis concernés sont les suivants : permis C (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2843>) , CE (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2846>) , C1 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31121>) , C1E (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31124>) , D (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2844>) , DE (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2848>) , D1 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31128>) , D1E (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31129>) .

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire

Permis BE

Le permis concerné est le permis BE (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2845>) .

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire

Permis voiture, moto, ou quadricycle lourd

Les permis concernés sont les suivants : Permis B (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2828>) , B1 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2833>) , A1 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2832>) , A2 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31083>)

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous n'avez pas de permis de conduire en cours de validité. Par exemple, si vous avez un permis B en cours de validité, vous ne pouvez pas utiliser votre CPF pour financer le permis A1.
- Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire

À savoir

Si vous avez un permis de conduire qui n'est plus valide, sans être interdit ou suspendu, vous pouvez demander le financement d'un nouveau permis du groupe léger (voiture, moto, ou quadricycle lourd). Un permis qui n'est plus valide est un permis qui a été annulé par un juge (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21774>) ou invalidé (solde nul de points) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1704>) .

Vous pouvez consulter en ligne votre CPF :

Mon compte formation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46472>)

À savoir

Ce dispositif peut se cumuler avec d'autres, notamment le *permis à un euro par jour* pour les jeunes.

Réserviste (garde nationale et armée) : quelle aide pour le permis de conduire ?

L'aide s'adresse aux personnes engagées dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou dans les armées (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1188>) .

Une participation au financement du permis de conduire B (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2828>) peut vous être accordée si vous répondez à **toutes les conditions** suivantes :

- Vous avez signé un contrat d'engagement avant l'âge de 25 ans
- Vous n'avez jamais été titulaire d'un permis de conduire B
- Vous avez effectué au moins 50 jours d'activité dans la réserve
- Vous êtes à plus de 2 ans de la fin de votre contrat d'engagement
- Vous justifiez d'une inscription dans une auto-école.

Le montant de la participation est de **1 000 €**.

Comment payer le permis de conduire quand on n'a pas accès au crédit bancaire ?

Le microcrédit personnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21375>) s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas obtenir un crédit bancaire classique en raison de faibles revenus et/ou d'une situation de précarité sociale.

Le microcrédit peut servir à financer la formation au permis de conduire.

Pour demander un microcrédit, vous devez vous adresser à un réseau d'accompagnement social.

Où s'adresser ?

Accompagnement du microcrédit (<https://www.france-microcredit.org/A-qui-s-adresser-20.html>)

Quelles aides locales pour financer le permis de conduire ?

Certaines collectivités locales (ville, département, région) proposent des aides pour financer le permis de conduire.

Un téléservice permet de trouver les aides financières proches de chez vous.

Trouver une aide pour financer la formation au permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R67946>)

Trouver une aide pour financer la formation au permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R67946>)

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

Trouver un interlocuteur

Textes de loi et références

Code du travail : articles L6323-1 à L6323-9 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006189888)

Permis de conduire dans le cadre du compte personnel de formation (article L6323-6)

Code du travail : articles D6323-6 à D6323-8 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000038034665)

Permis de conduire éligibles au CPF et conditions à remplir

Code du service national : article R113-1 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000042172624>)

Volontariat du service national universel (SNU)

Décret n°2019-1194 du 19 novembre 2019 réservant le dispositif "permis à 1€ par jour" à certaines écoles de conduite et associations labellisées (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039397979/>)

Décret n°2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037941683/>)

Décret n°2017-328 du 14 mars 2017 portant création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes de la garde nationale (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034187583/>)

Décret n°2005-1225 du 29 septembre 2005 instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006052491/>)

Arrêté du 19 novembre 2019 actualisant la convention type entre l'État et les auto-écoles ou associations pour le permis de conduire à un euro par jour (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039398006>)

Arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » modifié par l'arrêté du 11 mars 2021 puis modifié par arrêté du 6 mai 2024 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036658564/>)

Arrêté du 14 mars 2017 pris pour l'application du décret n°2017-328 du 14 mars 2017 portant création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034187648/>)

Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à la convention type entre l'État et les établissements d'enseignement concernant le dispositif du permis de conduire à 1€ par jour (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000264025>)

Délibération n°2011/13 du 11 avril 2011 relative au versement d'une aide à l'obtention du permis de conduire automobile à certains demandeurs d'emploi (<http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinofficiels/deliberation-n201113-du-11-avril.html?type=dossiers/2011/bope-n2011-36-du-18-avril-2011>)

Instruction France Travail (anciennement Pôle emploi) n°2011-205 du 9 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'aide au permis de conduire B (<http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinofficiels/instruction-pe-n2011-205-du-9-decembre-2011-mise-a-jour-bope-n2020-05.html?type=dossiers/2020/bope-n2020-005-du-17-janvier-2020>)

Services en ligne et formulaires

Trouver une aide pour financer la formation au permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R67946>)

Service en ligne

Permis de conduire : trouver une école labellisée près de chez vous (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60042>)

Outil de recherche

Demande d'aide au financement du permis B pour les apprentis (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53394>)

Formulaire

Questions ? Réponses !

Permis de conduire : comment passer le code (épreuve théorique commune ou ETG) ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33694>)

Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12096>)

Comment passer le permis de conduire quand on a un handicap ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2842>)

Quelles sont les différentes façons de passer le permis de conduire B ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31901>)

Voir aussi

Permis de conduire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N530>)

Service-Public.fr

Assurance automobile (véhicule) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N32>)

Service-Public.fr

Permis de conduire de catégorie B en candidat libre (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2825>)

Service-Public.fr

Permis B : voiture ou camionnette (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2828>)

Service-Public.fr

Compte personnel de formation (CPF) d'un salarié du secteur privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>)

Service-Public.fr

Contrat d'apprentissage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>)

Service-Public.fr

Chômage : aide au permis de conduire B attribuée par France Travail (anciennement Pôle emploi) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>)

Service-Public.fr

Microcrédit personnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21375>)

Service-Public.fr

Réserve opérationnelle dans les armées (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1188>)

Service-Public.fr

École de conduite associative (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/inscription-et-formation/inscription-dans-une-ecole-associative>)

Ministère chargé de l'intérieur

Permis à un euro par jour (<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/le-permis-a-1-euro-par-jour/informations>)

Ministère chargé de l'intérieur

Permis à 1 € : Établissements financiers partenaires (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/etablisements>)

Ministère chargé de l'intérieur

Convention type pour le permis à 1 € par jour (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039398006>)

Legifrance

Label "qualité des formations au sein des écoles de conduite" ou équivalences (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036658564>)

Legifrance

Site de l'Agefiph (<http://www.agefiph.fr>)

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (<http://www.fiphfp.fr/>)

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Le site du service national universel (SNU) (<https://www.snu.gouv.fr/>)

Ministère chargé de la jeunesse

[Besoin d'aide ? Un problème ? \(https://www.service-public.fr/contact/remarque/F13609?audienceFiche=Particuliers&showFaq=true&feedBck=non\)](https://www.service-public.fr/contact/remarque/F13609?audienceFiche=Particuliers&showFaq=true&feedBck=non)